

N'OUBLIEZ PAS

La VSS n'est PAS la faute de la victime !

Partout dans le monde, de nombreux hommes et femmes, filles et garçons subissent des agressions physiques, sexuelles et d'autres formes de VSS au cours de leur vie. N'importe qui peut devenir victime de violences sexuelles et sexistes.

Vous n'êtes PAS seul(e) !

Vous pouvez avoir de l'aide !

De nombreuses personnes peuvent vous aider telles que les médecins, les policiers et les travailleurs sociaux. Si vous avez subi ou vous subissez actuellement des VSS, dites-le à une personne de confiance ou contactez les organisations citées ci-dessus.

AIDEZ également les autres à être en sécurité !

Si une personne vous confie avoir subi ou subir des VSS, écoutez-la. Rappelez-lui que les VSS subies ne sont pas de sa faute et qu'elle n'est pas seule. Dites-lui qu'elle peut être aidée et encouragez-la à demander de l'aide. Si elle est d'accord, vous pouvez contacter ensemble l'une des organisations citées ci-dessus.

Partagez ce dépliant et la vidéo avec le plus de monde possible !

<https://youtu.be/duv6EhnpXoM>



QUI SOMMES-NOUS ?

Le projet PROTECT a pour but de renforcer l'offre de services de soutien disponibles au niveau national et qui s'adressent aux victimes de violences sexuelles et sexistes. PROTECT a également pour mission de rendre ces services disponibles aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux migrants, qu'ils soient enfants ou adultes, y compris les personnes s'identifiant comme faisant partie de la communauté LGBTI.

<https://eea.iom.int/PROTECT-project>



Financé par le programme Droits, Égalité et Citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020)



Informations sur

**LES VIOLENCES
SEXUELLES ET
SEXISTES**

CE DÉPLIANT est destiné aux personnes migrées en Espagne en provenance d'un autre pays. Vous êtes ici peut-être à la recherche d'une protection, d'un emploi, pour vos études ou encore pour retrouver des membres de votre famille.

En Espagne, CHAQUE personne dispose des mêmes droits indépendamment de son âge, identité sexuelle, orientation sexuelle, langue, religion ou origine.

Vous avez le DROIT de profiter d'une vie libre de toute forme de violence. Si quelqu'un vous fait du mal ou s'il menace de vous faire du mal à vous ou à une personne que vous connaissez, n'oubliez pas que vous avez le droit d'avoir de l'aide et une protection.

Vous n'êtes pas seul(e). Vous pouvez avoir de l'AIDE.

LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Qu'est-ce que les VSS ?

Les violences sexuelles et sexistes (VSS) sont des violences dirigées contre une personne sur la base de son sexe, de son genre ou de son identité sexuelle. Les VSS comprennent les actes qui provoquent des dommages ou une souffrance physiques, sexuels ou mentaux, les menaces de commettre de tels actes, la contrainte et les autres privations de liberté. Les auteurs de tels actes utilisent souvent la force, la contrainte, la tromperie ou la manipulation. Le plus souvent, les VSS ne sont ni reconnues ni signalées.



Quelle est la différence entre le sexe, le genre et l'identité sexuelle ?

Le sexe d'une personne est déterminé à la naissance sur la base de facteurs anatomiques et biologiques, tandis que le GENRE est le comportement attendu d'une personne par la société (comment s'habiller, comment se présenter, quels sont les rôles et les responsabilités de chacun etc.) en fonction de son sexe biologique. L'IDENTITÉ SEXUELLE est l'expérience individuelle de son propre genre que chacun ressent au fond de soi. Cette identité peut ne pas correspondre au sexe déterminé à la naissance, y compris le sens personnel que chacun a de son propre corps (ce qui peut comprendre, si choisi librement, la modification de ses apparences ou fonctions physiques par un moyen médical, chirurgical ou autre) et toute autre expression de son genre y compris la manière de s'habiller, de parler et le maniérisme.

Qui sont les membres de la communauté LGBTI ?

LGBTI est un hyperonyme, avec l'ambition de souligner la diversité en matière de sexe biologique, d'orientation sexuelle et d'identité sexuelle. Ce terme se réfère de façon non exclusive aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées.



Quels sont les principaux types de VSS ?

Les VSS peuvent être physiques ou psychologiques. Elles peuvent prendre la forme, entre autres, d'une violence domestique, conjugale, d'une exploitation financière, d'une violence morale, d'une agression physique, d'un abus sexuel et d'un crime de haine à l'encontre des personnes qui peuvent s'identifier comme faisant partie de la communauté LGBTI.

● LA VIOLENCE DOMESTIQUE ET CONJUGALE

Le terme violence domestique est utilisé pour décrire toute violence perpétrée au sein du foyer ou dans une famille entre partenaires sexuels ou entre les autres membres de la famille.

Le terme violence conjugale s'applique spécifiquement à la violence perpétrée entre partenaires sexuels [époux, concubins, petit(e)s ami(e)s ou autres relations proches]. Il est défini comme le comportement d'un partenaire sexuel ou ex-partenaire sexuel qui provoque un dommage physique, sexuel ou psychologique. Cela comprend les actes d'agression physique, de contrainte sexuelle, d'abus psychologique/moral et les comportements dominateurs. Ce type de violence peut également comprendre la privation de moyens financiers, d'opportunités ou de services.

● EXPLOITATION FINANCIÈRE

L'auteur de ce type de violence contrôle les finances de la victime afin de l'empêcher d'avoir accès aux ressources, de travailler ou de maintenir le contrôle de ses revenus, d'avoir une autonomie et/ou une indépendance financière.

● AGRESSION PHYSIQUE

Acte de violence physique de nature non sexuelle. Par exemple : battre, gifler, étrangler, couper, pousser, brûler, tirer avec un pistolet ou utiliser n'importe quelle arme, les attaques à l'acide ou tout autre acte résultant en une douleur, un inconfort ou une blessure.

● ABUS SEXUEL

L'abus sexuel est une intrusion physique effective de nature sexuelle ou la menace de faire une telle intrusion que ce soit par la force ou dans des conditions d'inégalité ou de coercition.

● CRIME DE HAINE

Les crimes de haine sont des crimes motivés par un préjugé, perpétrés lorsque l'agresseur cible la victime à cause de son appartenance (ou appartenance perçue) à un groupe social distinct (attaquer quelqu'un à cause de sa race, de sa religion, de la couleur de sa peau ou de son identité sexuelle).

Quels autres types de VSS existe-t-il ?

Il existe de nombreux autres types de VSS y compris les pratiques traditionnelles préjudiciables (par ex. : mutilation génitale/sexuelle féminine ou MGF/MSF et mariage d'enfant/précoce), crimes prétendus d'honneur et la traite des êtres humains.

Qui peut être victime de VSS ?

N'IMPORTE QUI peut être victime de VSS et ce n'est jamais la faute de la victime. Les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les adultes et les enfants, les personnes qui s'identifient comme étant membres de la communauté LGBTI peuvent tous devenir victimes de VSS. Les VSS ne sont jamais justifiables.

Qui peut perpétrer des actes de VSS ?

N'IMPORTE QUI peut perpétrer des actes de VSS. Cette personne peut être un étranger ou une connaissance telle qu'un de vos proches, un ami ou un partenaire intime. L'État peut également perpétrer des actes de VSS.

Où les actes de VSS peuvent-ils être commis ?

Les actes de VSS peuvent être commis N'IMPORTE OÙ : dans votre pays d'origine, pendant votre voyage vers un autre pays mais également dans le pays où vous résidez actuellement. Ces actes peuvent être perpétrés au domicile ou dans des endroits publics tels qu'à l'école, au travail ou dans les centres d'accueil.

J'ai subi un acte de VSS. Est-ce de ma faute ?

La VSS n'est jamais la faute de la victime. Les causes profondes des VSS sont les normes liées au genre et un rapport de force inégal. La seule personne à blâmer est celle avoir perpétrer l'acte.

Et si je ne me suis pas défendu(e) ?

Il est très courant de ne pas se défendre pendant une agression car on peut paniquer, se sentir désespéré ou piégé et ne pas savoir quoi faire pour sortir de la situation. Tout ceci ne signifie pas que vous avez consenti à la violence.

Quelles sont les conséquences des VSS ?

Les VSS peuvent avoir des conséquences physiques et émotionnelles. Dans le sens physique, les VSS peuvent causer, entre autres, des dommages corporels, de la douleur, des infections. Les filles et les femmes peuvent tomber enceinte sans le vouloir. Les conséquences émotionnelles des VSS peuvent comprendre des traumatismes, des cauchemars, l'insomnie, la migraine et toute une panoplie d'émotions telles que la colère, la honte, la tristesse, le sentiment de culpabilité et la peur. Toutes les émotions ont leur raison d'être et l'Espagne dispose de services professionnels et confidentiels pour soutenir les victimes. Vous n'êtes PAS seul(e).

! N'OUBLIEZ PAS !

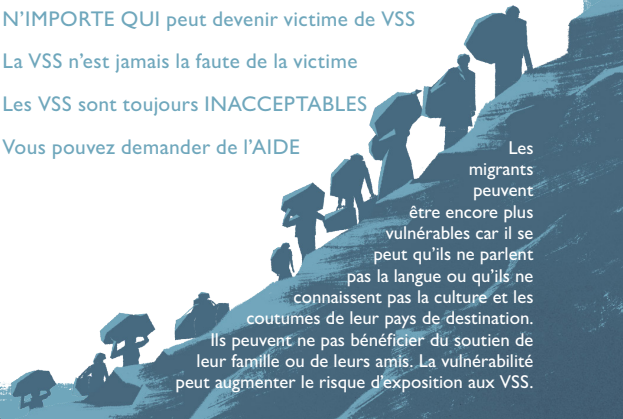
N'IMPORTE QUI peut devenir victime de VSS

La VSS n'est jamais la faute de la victime

Les VSS sont toujours INACCEPTABLES

Vous pouvez demander de l'AIDE

Les migrants peuvent être encore plus vulnérables car il se peut qu'ils ne parlent pas la langue ou qu'ils ne connaissent pas la culture et les coutumes de leur pays de destination. Ils peuvent ne pas bénéficier du soutien de leur famille ou de leurs amis. La vulnérabilité peut augmenter le risque d'exposition aux VSS.



SERVICES DISPONIBLES

Que puis-je faire si moi ou une personne que je connais avons subi ou ont été témoins d'un acte de VSS ?

La plupart des formes de violences sexuelles et sexistes sont punies par le code pénal espagnol. Dans le cas où vous subissez ou êtes témoin de toute forme de VSS, vous pouvez contacter LA POLICE NATIONALE ET LA GARDE CIVILE.

Numéros d'urgence : 016 et 062

Crimes de haine : +34 900 101 062/900 100 091

Numéro de téléphone pour les femmes malentendantes : +34 900 152 152

Que faire si j'ai besoin d'une assistance juridique ?

Vous pouvez appeler le 016, numéro gratuit d'information et de conseil juridique, disponible 24/7 en 51 langues. Les citoyens, migrants, demandeurs d'asile et réfugiés peuvent bénéficier de cette assistance.

Vous pouvez également utiliser LIBRES, une application mobile conçue essentiellement pour les femmes qui subissent ou ont subi des VSS et pour quiconque au courant d'une situation potentielle d'abus dans son entourage.

Que puis-je faire si j'ai besoin d'une assistance psychologique ?

En appelant le 016, les professionnels du service ATENPRO vous dirigeront vers une personne qualifiée pour vous aider dans votre situation particulière en mobilisant, en cas de besoin, des ressources humaines et matérielles supplémentaires. Vous pouvez également contacter le centre de services sociaux ou le centre médical de votre domicile.
Service 016
atenpro-sessi@msssi.es

Quels sont les autres services disponibles ?

DGVG a créé un site Web dédié aux ressources de soutien aux victimes de VSS :

www.wrap.igualdad.mpr.gob.es/recursos-vdg/search/SearchLocation.action

La liste ci-dessous contient les coordonnées d'autres prestataires de services utiles :

COMMISSION D'INVESTIGATION DES MALTRAITANCES FAITES AUX FEMMES

La commission est une organisation non gouvernementale dont les membres sont des experts féministes travaillant

pour la défense des droits des femmes et pour toute la société dans le but de bâtir une société égalitaire sans violence.

+34 91 308 27 04

comision@malostratos.org

www.malostratos.org

FONDATION LUZ CASANOVA

Il s'agit d'une organisation à but non lucratif qui s'adresse aux sans-abris ainsi qu'aux femmes et mineurs victimes de VSS.

+34 91 445 41 69

info@proyectosluzcasanova.org

www.proyectosluzcasanova.org

FÉDÉRATION « AVANCER » POUR LES FEMMES

La fédération fournit une assistance spécialisée et exhaustive dans l'objectif de contribuer à votre rétablissement et émancipation personnels.

+34 900 502 091

violencia@fmujeresprogresistas.org

www.fmujeresprogresistas.org

ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION, LA RÉINSERTION ET L'ÉCOUTE DES FEMMES PROSTITUÉES (APRAMP)

La mission de APRAMP est d'aider aux victimes de l'exploitation sexuelle et de la traite des êtres humains de retrouver leur liberté et leur dignité tout en

revendiquant leurs droits.

+34 609 589 479

apramp@apramp.org

www.apramp.org

FÉDÉRATION D'ÉTAT DES PERSONNES LESBIENNES, GAYS, TRANSSEXUELLES ET BISEXUELLES

La Fédération prodigue soins et soutien aux jeunes s'identifiant comme LGTBI ainsi qu'à leurs familles.

+34 913 604 605

www.felgtb.org

